

Pas pour publication ou distribution, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon



Le 9 septembre 2014

Air France-KLM déboucle la totalité de sa couverture sur les actions Amadeus et cède un bloc d'actions représentant 1% du capital

Dans le cadre de sa politique de gestion active de son bilan, Air France-KLM a lancé aujourd'hui la cession de 4 475 819 actions de la société espagnole Amadeus IT Holding S.A. ("Amadeus"), représentant 1,0% du capital de la société.

Simultanément, le groupe annonce avoir débouclé l'intégralité de l'opération de couverture mise en place en 2012 et portant sur 12 000 000 actions Amadeus, représentant 2,68% du capital de la société. Une partie de ce débouclage a été réglée en titres.

Ces transactions généreront un produit de cession de 339 millions d'euros pour Air France-KLM.

A l'issue de ces transactions, Air France-KLM conserve environ 4,4% du capital d'Amadeus et s'est engagé à conserver le solde de sa participation dans Amadeus pour une durée de 30 jours.

La cession des actions, dans le cadre d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (« accelerated book building »), est réalisée par Société Générale Corporate & Investment Banking, en qualité de seul Chef de file et Teneur de livre.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Amadeus IT Holding S.A. par Air France ne constitue pas une offre au public.

Contact investisseurs

Bertrand Delcaire

+33 1 49 89 52 59

bedelcaire@airfranceklm.com

www.airfranceklm-finance.com

Dirk Voermans

+33 1 49 89 52 60

divoermans@airfranceklm.com

Contact presse

France : +33 1 41 56 56 00

Pays-Bas : +31 20 649 45 45

www.airfranceklm.com

Pas pour publication ou distribution, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Amadeus IT Holding S.A. par Société Air France ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Dans le cadre de cette transaction, et s'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres, à l'exception des cas d'offre au public de titres dans cet Etat membre, qui bénéficieraient d'une exemption en vertu des dispositions de la Directive Prospectus.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées").

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions de la société Amadeus IT Holding S.A. ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de la société Air France ou d'Air France-KLM.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdit dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable.